

## Retours de Conseil Municipal Séance du 5 février 2009

Le Conseil a été principalement consacré au Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2009.

### **Points principaux - Faits marquants**

#### DOB 2009

D'emblée, certains pourraient se demander s'il faut attendre quelque chose de cette obligation légale (un DOB est obligatoire en préparation du budget municipal annuel pour les communes de plus de 3 500 hab).

L'esprit de la loi est de permettre et d'organiser une discussion du conseil sur les priorités et les évolutions à moyen terme (2/3 ans) de la situation financière de la municipalité. Un DOB doit être aussi une occasion d'exposer et de débattre de la politique municipale sur cet horizon. C'est donc, a priori, un outil important de démocratie même si le DOB n'est pas sanctionné par un vote.

Qu'a donc été celui de Croissy ?

Formellement, le DOB a été présenté en trois parties :

- réalisation 2008 (estimation)
- orientations 2009
- perspectives financières 2009

Même si cette présentation est le résultat d'un effort de communication, on peut l'estimer insuffisante sur plusieurs aspects :

- 1) l'horizon couvert est singulièrement restreint à 2009. Bien des projets de la municipalité ne peuvent se comprendre sans une perspective plus large (ex : assainissement, voirie, pôle Chanorier ...).
- 2) les dites orientations sont en général des simples suites directes d'actions déjà engagées et ne sont trop souvent que des points particuliers ou spécifiques : les grandes priorités ne sont pas affichées.
- 3) Le lien entre les orientations 2009 et les perspectives financières 2009 sont mal établies. Sans doute parce que le budget 2009 sera plus le résultat d'une approche gestionnaire que celui d'une analyse des besoins de la population de Croissy.
- 4) La situation économique générale n'a pas été un élément impactant les orientations budgétaires de Croissy.

Dans ce contexte les élus de Croissy Autrement sont intervenus à de nombreuses reprises en privilégiant le fond :

- a) en s'opposant au projet de vidéosurveillance dont l'étude est programmée en 2009. Non seulement rien ne justifie cette

surveillance à Croissy mais on sait que ce moyen n'a aucune efficacité dissuasive et ne contribue que d'une manière négligeable à l'identification des délits. De plus, au regard de la situation de crise économique qui va toucher Croissy comme le reste du pays, la priorité affichée à la sécurité (6% des dépenses de fonctionnement comprenant les pompiers contre 2% pour l'action sociale) est déplacée et politiquement marquée.

- b) En rappelant l'urgence de définir et de généraliser un quotient familial municipal dont la finalité sociale est bien plus défendable que la vidéosurveillance.
- c) En contestant la présentation flatteuse de certains indicateurs 2008. Certes, 2008 a connu un taux de subvention élevé. Mais encore faut-il rappeler que c'est grâce à une subvention (720 k€, à comparer avec les 1 100 k€ de subvention reçus au total) liée à un contrat de logement de 4 ans versée à la fin de 2008. Ce taux de subvention n'est donc pas récurrent ni durable. Il ne peut donc être attaché à la « qualité » de la réalisation du programme 2008.
- d) En rappelant les enjeux des rejets en seine du réseau d'assainissement en cas de forte pluie et en interrogeant la municipalité sur ses intentions face à ce problème d'environnement.

### Désaffectation et Vente de la maison du 29 rue des cerisiers

Les élus de Croissy Autrement se sont opposés au vote pour la vente de ce bien de la commune jusqu'à maintenant utilisé comme logement de fonction pour le personnel de l'éducation nationale. Cette vente est la manifestation d'un manque d'intérêt de la municipalité pour préserver la réserve foncière. Cette maison aurait pu être reconvertie, aménagée, destinée à bien d'autres utilités (logement social, logement de secours, lieu d'activités pour les associations, maison pour les jeunes, action qui serait certainement plus dissuasive que les caméras de vidéo-surveillance ...).